



## Procès-verbal du conseil d'administration du 12 mars 2026

Le conseil d'administration de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 12 mars 2026 à l'Institut national des jeunes aveugles. La séance s'ouvre à 14 h 30.

### **Membres présents ou représentés (11) :**

Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;  
Mme Audrey BERTRAND, représentante élue des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;  
Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY, Professeure émérite à l'université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne ;  
M. Bruno FORNARA, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;  
M. Olivier GINEZ, directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, représenté par M. Pascal GOSSELIN ;  
M. Pierre-Cyrille HAUTCOEUR, directeur d'études à l'EHESS (procuration à Mme Catherine SALIOU) ;  
Mme Marine LÉPÉE, représentante élue des membres ;  
M. Antoine PETIT, président du Centre national de la recherche scientifique (procuration à M. Pascal GOSSELIN) ;  
M. Olivier PONCET, Professeur à l'École nationale des chartes (procuration à Mme Geneviève BÜHRER-THIERRY) ;  
Mme Catherine SALIOU, Professeure à l'université de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis ;  
M. Bernard STIRN, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par M. Serge SUR (procuration à Mme Audrey BERTRAND).

### **Absent excusé (3) :**

M. Nicolas GRIMAL, secrétaire perpétuel de l'AIBL ;  
Mme Anne-Marie DESCÔTES, Ambassadrice de France en Italie ;  
Mme Marina FORMICA, Professeure à l'Università degli Studi di Roma "Tor Vergata".

### **Personnalités à voix consultative :**

Mme Albane COGNÉ, directrice des études à l'EFR ;  
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;  
Mme Brigitte MARIN, directrice de l'EFR.

### **Assistaient également à la séance :**

M. Laurent BECKER, agent comptable de l'EFR ;  
Mme Anne-Sophie BOURG, responsable des publications de l'EFR ;  
Mme Valérie HUET, directrice du Centre Jean Bérard ;  
Mme Cécile MARTINI, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;  
M. Cédric QUERTIER, directeur des études à l'EFR ;  
Mme Bérénice WATY, responsable du service d'appui à la recherche.

## Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Compte financier 2025 ;
4. Charte éthique des publications ;
5. Contrats doctoraux en partenariat ;
6. Donation de la bibliothèque Edoardo Volterra ;
7. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
8. Questions diverses.

\* \* \*

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025

La directrice du Centre Jean Bérard (CJB) corrige le calendrier de recrutement du futur directeur du CJB. Une fois cette correction apportée, le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Informations de la directrice

En premier point d'information, la directrice de l'EFR fait part aux conseillers de la nomination de l'Ambassadrice de France en Italie, Anne-Marie Descôtes, en remplacement de Martin Briens, au mois de février dernier.

Le deuxième point d'information concerne les mouvements de personnels. Au service d'appui à la recherche (SAR), un nouvel assistant scientifique pour la gestion des ressources fléchées a pris son poste mi-février 2026, en remplacement de l'assistante ayant quitté l'établissement en novembre 2025. Les trois assistantes en poste ont assuré l'intérim. Compte tenu de la mise en place de ce nouveau service en 2025, les fiches de poste des assistants ou assistantes scientifiques ont été établies, en concertation avec ces personnels. Par ailleurs, le conseil scientifique réuni le 12 mars 2026 en matinée a validé le renouvellement du mandat d'A. Bertrand, directrice des études pour l'Antiquité depuis septembre 2023. Au 1<sup>er</sup> février 2026 a en outre débuté le projet de J. Vernet, financé au titre de l'action Marie Skłodowska-Curie jusqu'au 31 janvier 2028. Enfin, la directrice de l'EFR mentionne l'accueil de plusieurs stagiaires d'écoles de service public (IRA, École nationale des Chartes, ENS Saclay, Enssib...) ainsi que sur les chantiers de fouilles.

Un troisième point concerne l'évolution des services et les besoins de montée en compétences. Ainsi, l'établissement devra prendre les mesures nécessaires pour sécuriser certaines tâches, comme les rémunérations, en formant un deuxième agent sur ces missions. En outre, la directrice de l'EFR fait part de la redéfinition du périmètre d'activité du service communication, dont l'activité s'est diversifiée, avec un élargissement à de nouvelles missions de médiation (expositions, podcasts, documentaires, partenariats avec des institutions culturelles et patrimoniales) et à des actions plus soutenues dans le domaine « science et société ». Après le départ en détachement de la responsable du service, un recrutement temporaire a été effectué sur un poste de chargé de communication en contrat local sans responsabilité de service, celle-ci étant provisoirement assurée par la direction. Désormais, pour consolider le service et revenir à une situation stable, ce personnel sera nommé sur le poste de contractuel public vacant, en tant que responsable du service communication, tandis que l'assistante de communication sera nommée chargée de communication. Cette montée en compétences sera accompagnée d'un nouvel intitulé pour le service communication, désormais « service communication et médiation ».

Le quatrième point d'information a trait au service informatique, actuellement dans une situation critique. En effet, le responsable partira à la retraite le 26 juin 2026. Celui-ci n'a informé la direction que le 8 janvier de son départ effectif le 1<sup>er</sup> mars pour congés de fin de carrière (droits à congés sur compte-épargne-temps). Un concours a été ouvert pour assurer le remplacement. Les auditions le 4 mars 2026 ont conduit au recrutement de Jérôme Valette, ingénieur des mines et collaborateur externe de longue date sur plusieurs projets numériques menés au sein de l'établissement. Une montée en compétences lui est cependant nécessaire pour la maîtrise de l'administration du système informatique. Celui-ci fera l'objet d'un audit, afin de mettre en place un service d'infogérance pour 6 mois, avec transfert de compétences, le contrat ayant une durée de 3 ans. La prise de poste est prévue au 1<sup>er</sup> avril 2026.

Le cinquième point d'information est relatif au diagnostic des risques psycho-sociaux actuellement mené par une psychologue du travail, au long de l'année 2026. Plusieurs actions ont déjà été mises en place, telles que plusieurs conférences sur le bien-être au travail, l'ouverture d'un guichet pour des consultations, et la mise au point d'un questionnaire selon des groupes classifiés par activité. Les résultats seront connus à l'été 2026 et permettront d'enrichir le *Documento di valutazione dei rischi* (DVR).

Le sixième point regarde les membres scientifiques recrutés pour l'année universitaire 2026-2027. Pour les renouvellements relatifs aux membres de première et deuxième années, les résultats sont les suivants : pour l'Antiquité, passage de première année en deuxième année de K. Blary, A. Durand et M. Mauger et passage de deuxième année en troisième année de C. Chaigneau et M. Lépée ; pour le Moyen Âge, passage de première année en deuxième année de M. Boyard et M. Fulconis, et passage de deuxième année en troisième année de M. Messina et E. Shelina ; pour les Époques moderne et contemporaine, passage de première année en deuxième année de S. Dolbeau et W. Gaboreau, et passage de deuxième année en troisième année de G. Cilmi. Les nouveaux membres recrutés sont : pour l'Antiquité, Marjolaine Benaïch et Cyprien Mureau ; pour le Moyen Âge, André Moutinho Rodrigues et Giovanni Ziggio ; pour les Époques moderne et contemporaine, Héloïse Faucherre-Buresi. La liste complémentaire est la suivante : 1. Claire Lorenzelli, 2. Pierre Charrey, 3. Corentin Voisin, 4. Lucas Puygrenier, 5. Antonin Charrié-Benoist, 6. Gaëlle Herbeth.

La directrice de l'EFR indique que le conseil scientifique réuni le même jour que la présente séance a été destinataire d'un document sur l'avenir professionnel des membres qui avait initialement été élaboré pour le Hcéres en 2021, puis mis à jour et présenté oralement en 2024, avant d'être revu pour la séance. On constate un allongement des délais entre l'affectation à l'EFR et l'obtention d'un poste stable dans l'ESR. Ainsi, le taux de stabilisation des chercheurs à la sortie immédiate de l'établissement est en baisse, mais dans les cinq années suivant le séjour à l'EFR, les membres obtiennent, pour plus de 90 % d'entre eux, un poste de maître de conférences (en France ou à l'étranger) ou de chercheur au CNRS. On constate également que la moyenne de l'âge d'entrée des jeunes chercheurs dans l'établissement (32 ans) est en hausse. Sur 129 membres ayant quitté l'EFR depuis 2004, 103 membres sont affectés dans l'ESR (sans avoir encore de recul sur les sorties des trois dernières années).

Le septième point concerne les travaux en cours au palais Farnèse. La quatrième et dernière phase se poursuit sans encombre. Le démontage des échafaudages est prévu fin juin 2026. La directrice de l'EFR indique que des infiltrations récurrentes liés aux travaux de la première phase ont été réparés de façon pérenne.

Le huitième point d'information porte sur le financement de la recherche. L'établissement enregistre deux projets déposés auprès de l'Agence nationale de la recherche (ANR) en deuxième phase d'acceptation (sur 7 projets soumis). Aucun nouveau projet Marie Skłodowska-Curie n'a été sélectionné. Pour rappel, trois projets sont actuellement en cours d'exécution à l'EFR. Deux projets européens ERC seront soumis cette année en Antiquité (F. Le Bars et D. Moreau), le programme Rotarom17, *advanced grant*, étant actuellement en cours d'exécution jusqu'en 2028.

Le neuvième point concerne le Réseau des Écoles françaises à l'étranger (ResEFE) : les coûts relatifs au service commun devraient être moindres en 2026 du fait de la consommation d'emploi d'une seule personne sur deux postes à disposition. Il est envisagé de confier une mission, relative à la valorisation et aux partenariats, à un enseignant-chercheur sous la forme d'une délégation. Par ailleurs, le travail en cours de mise au point d'une cartographie des compétences est en passe de s'achever.

Le dixième point d'information concerne le rapport 2024 de l'AIBL sur l'activité de l'EFR, parvenu la veille du conseil d'administration et scientifique de novembre 2025 et par conséquent présenté à la présente séance. Ce rapport salue le dynamisme de l'établissement qui parvient à concilier son héritage avec les évolutions techniques et scientifiques de la recherche internationale. Sont en particulier soulignés la qualité de la formation dispensée à des chercheurs français et étrangers, l'ouverture aux thématiques méditerranéennes, la diversité des sujets traités et des institutions participantes, le format de rencontres régulières en croissance.

La directrice de l'EFR souhaite faire quelques mises au point sur certaines observations du rapport, notamment sur deux points. Le premier concerne les interrogations formulées quant à la place des sciences sociales dans les activités de l'établissement. La directrice rappelle qu'un poste de membre dans ce secteur disciplinaire a été introduit dès la fin des années 1990, sous la direction de C. Pietri, et que les statuts actuels de l'EFR définissent bien son périmètre (art. 3) comme relevant de « l'archéologie, de l'histoire et des autres sciences humaines et sociales, de la Préhistoire à nos jours ». Le rapport manifeste par ailleurs une préoccupation relative aux membres scientifiques obtenant un poste sans avoir accompli un séjour de trois ans à l'EFR. Sur ce point, la directrice précise que, depuis 2011, sur 93 membres entrés à l'EFR, 4 l'ont quittée à l'issue de la première année et 4 en fin de deuxième année (soit 8,6 %). Compte tenu du faible nombre de postes mis au concours dans la conjoncture actuelle, il apparaîtrait déraisonnable que les membres ne se portent pas candidats, dès qu'ils le peuvent, sur les rares postes correspondant à leur profil. La directrice précise en outre que les membres sont recrutés pour un an, renouvelable deux fois, et non pas pour une durée de trois ans. Enfin, l'exemple de P. Péfau témoigne des mesures mises en œuvre pour permettre aux membres de profiter au mieux de leur séjour de recherche sur le terrain : ayant obtenu un poste au CNRS en fin de première année, l'intéressé a décalé sa prise de poste de 6 mois puis a été accueilli en tant que chercheur résident à l'EFR, en accord avec la direction de son laboratoire de rattachement, ce qui lui a permis de remettre le mémoire demandé aux membres en deuxième année. En troisième année, les membres sont libérés de toute obligation statutaire. Enfin, la directrice revient sur la mention du « poids croissant des charges administratives » des directeurs des études. Cette charge reste sans contexte lourde, surtout pour les expertises scientifiques diverses qu'elle comporte. Cependant, la mise sur pied du service d'appui à la recherche permet précisément d'alléger des tâches administratives ou d'organisation et de coordination qui, précédemment, ne reposaient que sur les directeurs des études.

### **3. Compte financier 2025**

La directrice de l'EFR remercie L. Becker pour la clarté du document présenté en séance, témoignant de la prise en main rapide de ses nouvelles fonctions.

Le déficit enregistré est moins important que prévu, pour des raisons conjoncturelles.

#### **❖ *Tableau des emplois***

On décompte 68,4 ETPT (69,8 ETPT en 2024) et 9 emplois hors plafond (7,4 ETPT pour les emplois sur recettes fléchées). Les ETPT enregistrés pour l'activité de recherche se montent à 21,4 contre 47 pour les personnels de support/d'appui.

## ❖ *Les dépenses*

### Autorisations budgétaires

Les autorisations d'engagement se montent à 8 535 970 euros, les crédits de paiement à 8 547 411 euros. Les dépenses de personnel augmentent (+175 000 euros en 2025) : elles se montent à 68 % des charges de l'établissement, principalement du fait de la revalorisation des rémunérations des personnels de droit local en 2025 sur des régularisations de salaires avec effet rétroactif depuis 2023. Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées et les dépenses d'investissement diminuées (- 100 000 euros en investissement par rapport à l'année 2024).

## ❖ *Les recettes*

Les recettes s'élèvent à 7 885 449 euros dont 6 933 629 de subvention pour charge de service public (SCSP), soit 88 % des recettes. La part masse salariale de la SCSP ne couvre plus les dépenses des personnels permanents.

Les ressources propres ont augmenté grâce à la revalorisation des tarifs d'hébergement (+ 33 000 euros) et à l'augmentation de l'indemnité d'occupation du sol devant le bâtiment de place Navone par le bar attenant à l'édifice (+ 36 000 euros).

Le solde budgétaire enregistré, négatif, est de 661 962 euros, mais meilleur que celui prévu initialement.

## ❖ *Équilibre financier*

Ce déficit budgétaire induit un besoin de financement et par conséquent un prélèvement sur la trésorerie de 701 835 euros, dont 336 074 euros sur la trésorerie de l'établissement, qui représente la vraie diminution (la trésorerie sur recettes fléchées étant dédiée aux projets financés par les agences de moyens).

## ❖ *Situation patrimoniale*

Les charges s'élevant à 9 450 873 euros (soit 382 000 euros supplémentaires par rapport à 2024, du fait de l'augmentation des charges de personnels et des dotations aux amortissements), le déficit comptable enregistré se monte à 539 728 euros. L'établissement a dégagé une capacité d'auto-financement de 2k€, c'est-à-dire qu'elle a puisé dans son fonds de roulement à hauteur de 364 k€ pour financer ses 367 k€ d'investissement.

## ❖ *Les critères de soutenabilité budgétaire*

Le niveau de trésorerie doit être supérieur à 30 jours de crédits de paiement hors investissement au 31 décembre de l'exercice (168 jours pour l'établissement).

Le fonds de roulement doit être supérieur à 15 jours de crédits de paiement hors investissement au 31 décembre de l'exercice (149 jours pour l'établissement).

Les dépenses de personnel doivent être inférieures à 83 % des produits encaissables (71 % pour l'établissement).

Le représentant du ministre indique ne pas avoir d'inquiétudes sur l'état des finances de l'établissement, qui présente une situation moins dégradée que prévu.

La directrice de l'EFR indique que les bons résultats d'atterrissage sont également dus à des subventions de la DGRI en fin d'année, correspondant à des dépenses qui seront exécutées en 2026. Elle estime que la situation de l'établissement se dégrade néanmoins progressivement.

La proposition de délibération est lue par la présidente du conseil d'administration, à la suite de quoi le conseil approuve à l'unanimité le compte financier 2025.

#### **4. Charte éthique des publications**

Cette charte sera annexée au règlement intérieur de l'EFR. Ce document a été préparé par les responsables des publications des cinq EFE en juin 2025. Il porte sur l'évaluation des publications, le respect des droits d'auteur, l'accès ouvert, l'engagement environnemental, l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et les usages responsables de l'intelligence artificielle.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la charte éthique des publications.

#### **5. Contrats doctoraux en partenariat**

Depuis 2022, la subvention octroyée au titre du financement d'un contrat doctoral, initialement versée par le ministère de tutelle à l'université employeur du doctorant, est versée à l'EFR afin que l'établissement reverse les sommes à ladite université. Or, ces sommes ne couvrent pas les frais de personnel du doctorant sous contrat. Le surplus de frais eu égard à la subvention octroyée se monte à 44 219 euros de 2022 à 2025, soit environ 15 000 euros de surcoût par contrat de trois ans. La directrice propose donc de ne pas ouvrir de concours pour l'année 2026, la subvention étant désormais soclée dans la SCSP des établissements. La somme restante, une fois les surcoûts compensés, sera destinée à des bourses pour les doctorants (12 en 2026, 25 en 2027). Ce moratoire permettra également de prendre le temps d'une réflexion plus approfondie sur les modalités des aides apportées aux doctorants.

Le représentant du ministère souligne qu'en effet le MESR ne compense pas tous les coûts d'un contrat doctoral et s'exprime favorablement sur cette mesure qui maintient le soutien aux doctorants sous une autre forme.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le moratoire pour un an.

#### **6. Donation de la bibliothèque Edoardo Volterra**

En 1989, les héritiers de la famille Volterra ont souhaité que la bibliothèque Edoardo Volterra soit déposée à l'EFR (« comodato »). Désormais, les héritiers souhaitent transformer le dépôt en donation. Une expertise de 2018 indique la valeur du fonds ancien (354 500 euros), du fonds moderne (162 000 euros) et des tirés à part, pour un total de 578 500 euros. Pour signer l'acte de cession, la directrice de l'EFR devra solliciter le vote d'une délibération spécifique par le conseil d'administration. Rédigée par le notaire chargé de l'acte, cette délibération devrait être proposée au conseil en juin prochain.

S'en suit un débat sur les donations de fonds à des bibliothèques universitaires.

## **7. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration**

Les conventions portées à connaissance du conseil concernent des accueils de stagiaires, notamment auprès du CJB, des reversements pour des manifestations scientifiques et des conventions d'accueil. La directrice de l'EFR attire l'attention du conseil sur l'accord-cadre passé avec l'École du Louvre et sur le renouvellement de la convention entre le CNRS et l'EFR pour l'UAR 3133 CJB.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les accords et conventions.

## **8. Questions diverses**

Aucune question diverse.

La séance est close à 16 h 30.